

Berne, le 12 octobre 1941.

Monsieur le Consul et cher Collègue,

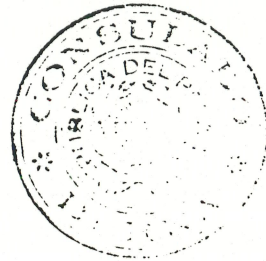
Par la présente je me permets de m'adresser à vous dans l'affaire suivante:

Une dame de Bruxelles est autorisée de prendre chez moi le visa paraguayen. Je devrais dans ce cas viser son passeport. Seriez-vous d'accord de prendre possession du passeport en question et de me le faire parvenir officiellement, ce dont je vous serais très reconnaissant.

A cette occasion je me permets de vous demander des nouvelles de M. Ricardo del Vetu. Est-il à Bruxelles et se porte-t-il bien? M. le Consul du Paraguay à Vichy me demande de ses nouvelles.

Dans l'attente de votre réponse et toujours à votre disposition, je vous prie de me croire, Monsieur le Consul, à l'expression de ma considération très distinguée.

Annexe: 1 coupon de réponse.



Au Consulat du Paraguay
en Belgique,
47, rue E. van Driessche,
B r u x e l l e s .